

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/295/Add.4
8 février 2002

(02-0627)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ASSISTANCE TECHNIQUE - RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE

Communication de la Trinité-et-Tobago

Addendum

Besoins d'assistance technique:					
	Information	Formation	Infrastructure: (Matérielle et/ou de services)	Préoccupations spécifiques	Autres
Droits, obligations et fonctionnement pratique de l'Accord SPS	✓	✓	✓	✓	
Sécurité sanitaire des produits alimentaires		Évaluation des risques présentés par les pesticides	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un cadre réglementaire pour moderniser les lois et les règlements en conformité avec les normes, directives et règlements internationaux • Formation de personnel technique et scientifique dans les domaines ci-après: <ul style="list-style-type: none"> - pesticides dont l'utilisation est autorisée, - restriction de l'utilisation de pesticides selon les récoltes; • Élaboration d'un registre et d'un cadre pour les limites maximales de résidus (LMR) présents dans les produits alimentaires • Élaboration de procédures d'inspection, d'échantillonnage et d'enquête pour l'utilisation de pesticides dans les produits alimentaires 		

Besoins d'assistance technique:					
	Information	Formation	Infrastructure: (Matérielle et/ou de services)	Préoccupations spécifiques	Autres
Sécurité sanitaire des produits alimentaires (suite)			<ul style="list-style-type: none"> • Formation de chimistes analystes et de microbiologistes dans les domaines ci-après: <ul style="list-style-type: none"> - résidus de pesticides présents dans les produits alimentaires - aflatoxines présentes dans les produits agricoles - normes pour les produits alimentaires transformés - microbiologie alimentaire • Modernisation de l'équipement de laboratoire pour les essais sur les produits alimentaires et les pesticides • Mise en place de méthodes de laboratoire et amélioration des pratiques de laboratoire, par exemple: <ul style="list-style-type: none"> - élaboration de procédures d'inspection, d'échantillonnage et d'enquête pour les produits alimentaires • Élaboration de programmes d'assurance qualité et de procédures d'analyse pour les inspecteurs • Mise à jour de la Loi et des règlements sur le contrôle des produits alimentaires 		

Besoins d'assistance technique:					
	Information	Formation	Infrastructure: (Matérielle et/ou de services)	Préoccupations spécifiques	Autres
Sécurité sanitaire des produits alimentaires (suite)			<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de systèmes d'information concernant les pesticides et les programmes de sécurité sanitaire des produits alimentaires • Renforcement des points de contact nationaux et des comités de coordination nationaux du Codex • Élaboration de programmes d'éducation des consommateurs 		
Santé des animaux					
Préservation des végétaux	Information sur les mesures sanitaires phytosanitaires à tous les niveaux – technique, politique et public – pour que l'Accord SPS soit parfaitement compris et pleinement mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Toute formation en rapport avec les mesures sanitaires et phytosanitaires sur des questions techniques et de caractère général, par exemple: <ul style="list-style-type: none"> - analyses du risque phytosanitaire; - équivalence; - détermination des niveaux appropriés de protection 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation à l'identification des parasites • Formation aux diagnostics pour la phytoquarantaine • Formation au traitement, à l'inspection et à la certification phytosanitaires • Élaboration de systèmes de surveillance/de contrôle avec les équipements de laboratoire et d'essai appropriés • Informatisation des registres et des bases de données sur la préservation des végétaux et accès à ceux-ci • Élaboration d'un programme de sensibilisation du public 	Sensibiliser davantage aux obligations découlant de l'Accord SPS et faire mieux comprendre les questions en jeu et les moyens de traduire ces obligations en mesures concrètes	
Coordonnées de la personne à contacter					

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

(Ces renseignements pourraient inclure, entre autres choses, une description plus détaillée de l'assistance technique requise, tout renseignement général pertinent sur les raisons de la demande, la possibilité d'adopter une approche régionale pour l'octroi de l'assistance demandée et la possibilité d'une approche concertée entre les organisations internationales compétentes.)

La formation concernant les questions sanitaires et phytosanitaires en rapport avec la préservation des végétaux a été minimale. Les informations sur ces questions sont restées à un niveau technique, sans autre explication, discussion ou mise en œuvre, et n'ont pas filtré jusqu'au grand public. En conséquence, l'Accord SPS reste principalement un concept aux niveaux à la fois technique et politique et une aide est nécessaire pour expliquer en détail les principes qui y sont énoncés et pour convaincre les clients et les parties intéressées d'apporter leur soutien et leur contribution et de se conformer à ses dispositions dans l'intérêt de tous. Une définition détaillée et claire de la teneur de l'Accord SPS est nécessaire au respect ne serait-ce que des normes et des prescriptions minimales acceptables au plan international. (Dans certains cas, les normes ne sont ni quantifiées, ni mesurables.)

Par conséquent, l'agrément est également nécessaire dans chaque domaine, pour que les méthodes, les procédures, les résultats des essais et les données puissent tous répondre aux normes nécessaires. La participation à une évaluation extérieure critique de notre système de phytoquarantaine (en rapport avec l'Accord SPS) sera profitable. Il pourrait en résulter la validation de recommandations claires en ce qui concerne la main-d'œuvre, la formation, les équipements et les méthodes de fonctionnement. Notre propre évaluation fait apparaître certaines lacunes et donne à penser qu'une assistance est nécessaire dans les domaines suivants:

- Formation dans le domaine de la surveillance – afin de mettre sur pied une équipe
- Formation à l'identification des parasites à des fins de phytoquarantaine
- Formation de personnel additionnel à l'analyse des risques liés aux parasites, afin que soit mise sur pied une unité spécialisée et fonctionnelle
- Formation à la gestion de l'information et des données
- Formation aux procédures de phytoquarantaine et aux manuels techniques
- Formation à la gestion
- Formation à l'établissement et à la gestion de zones exemptes de parasites
- Renforcement du soutien des laboratoires
- Informatisation des registres et des activités
- Amélioration de la communication et de l'accès à l'information
- Agrément des systèmes de phytoquarantaine et du personnel compétent en la matière

D'autres pays de la région ont également procédé à des évaluations phytosanitaires et il pourrait y avoir une réelle possibilité d'approche régionale concertée.